

**COMMUNE DE FIRMINY**  
**Délibération n°DCM\_20240917\_32**  
**Référence Nomenclature n°4.1**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE FIRMINY**

**Direction en charge : Direction Générale des Services**  
**Service en charge : Service Police Municipale / ASVP**

**OBJET : Convention relative aux séances de formations au tir des policiers municipaux habilités au port d'armes de catégorie B**

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment en ses articles L.2122-21 et L.2122-22 et suivants,

Vu la réglementation relative à la police municipale, précisant que les Policiers municipaux autorisés à porter une arme de catégorie B, doivent recevoir une formation au maniement des armes et suivre des formations continues annuelles obligatoires,

Considérant que dans le cadre de la formation entraînement des agents de la police municipale, dotés d'armes de catégorie B (Lanceur de balle de défense, Pistolet à impulsion électrique), il y a lieu pour valider annuellement le port d'arme, d'effectuer plusieurs sessions d'entraînement de tir par an.

Considérant que les sessions sont organisées en intégralité par le CNFPT soit un coût moyen par agent de 60 euros par séance tout compris au lieu de 180 € initialement prévu sans la convention.

Considérant que la présente convention a pour but de régler les modalités d'occupation du stand de tir 9 impasse de Chateaubriand, à Andrézieux-Bouthéon.

Et vu le projet de convention tel que rapporté en annexe.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le projet de convention relatif aux séances de formations au tir des policiers municipaux habilités au port d'armes.
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**COMMUNE DE FIRMINY**  
**Délibération n°DCM\_20240917\_32**  
**Référence Nomenclature n°4.1**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix,  
32 voix Pour,  
1 Contre (Liste l'Elan Citoyen),

- **APPROUVE** la convention relative aux séances de formations au tir des policiers municipaux habilité au port d'armes.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

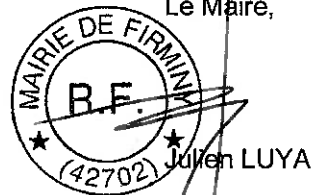
Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 17 Septembre 2024

La Secrétaire de Séance,

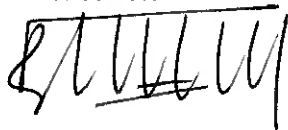
Chantal PORTAILLER



Le Maire,



Certifié exécutoire compte tenu de sa publication  
en date du 19 Septembre 2024.....  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
S. BELAIDI



Conformément aux articles R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale au 184 rue Duguesclin - 69003 LYON ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE**  
**ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE FIRMINY**

**SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024**

**Convention relative aux séances de formations au tir des policiers municipaux habilités au port d'armes de catégorie B**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 10 Septembre 2024, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 17 Septembre 2024 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

**PRESENTS :**

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (à partir de 19h21), M. CHANUT Robert, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan, Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. LOMBARDIN Daniel, Mme FILLOUX Tiffanie, M. DUMOND Jean-Claude, Mme PORTAILLER Chantal, M. PETIT Marc, Mme PERRON Julie, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

**POUVOIRS :**

Mme GIL Nathalie à Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (jusqu'à 19 h 21) à Mme MOUNIER Béatrice, M. ZEDDA Marc à Mme SUZAT GIULIANI Eveline, Mme BERTOLETTI Christiane à Mme MAISONNEUVE Marie, M. MENDES José à M. CHARTRON Jean-Paul.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme PORTAILLER Chantal.

**PERSONNEL ADMINISTRATIF :** M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,  
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de membres présents : 28  
Nombre de pouvoirs : 5  
Nombre de membres absents :  
Nombre de votants : 33

